



Définition de fonction

Technicien(ne) Système d'Information

01 RAISON D'ETRE

Le(a) technicien(ne) du Système d'information a pour mission principale de veiller à l'adéquation, la performance et à l'optimisation du Système d'information du SIEA.

02 RATTACHEMENT FONCTIONNEL

Directeur Système d'Information N+1 (ou Directeur Ressources)

Directeur général des services N+2

03 MISSIONS / ACTIVITES

Les activités du (de la) Technicien(ne) du Système d'Information sont :

1. Analyser les besoins du SIEA.
 - Dialoguer avec la direction pour comprendre les grands axes de développement stratégique.
 - Communiquer avec les utilisateurs pour comprendre leurs attentes fonctionnelles et leur degré de satisfaction par rapport au SI actuel.
 - Faire le diagnostic des possibilités offertes par le système existant sur le plan quantitatif et qualitatif et proposer une stratégie d'évolution du système d'information.
 - Assurer une veille technologique afin de détecter les nouvelles possibilités techniques et fonctionnelles offertes par le marché.
 - Participer à la description des besoins fonctionnels en amont de la rédaction du cahier des charges.
 - Gérer quotidiennement le bon déroulement des projets relatifs au SI.
 - Garantir le respect des cahiers des charges, notamment en termes de qualité, budget, délais.
 - Participer à l'organisation de l'exploitation du SI

2. Définition des axes de développement en matière de SI
 - Sélectionner les priorités de développement pour le SI en tenant compte de l'ensemble des contraintes économiques, techniques et humaines de l'entreprise en s'appuyant sur un schéma directeur (à construire ou existant)
 - Superviser les phases de rédaction des spécifications fonctionnelles et des cahiers des charges.
 - Fixer les objectifs de délais, budget et de performance qualitative et quantitative pour les projets mis en place.
 - Allouer l'ensemble des ressources internes et externes nécessaires à la bonne réalisation des projets.
 - Sélectionner et gérer les relations contractuelles avec les prestataires.

3. Pilotage de projet
 - Superviser et coordonner le travail de l'ensemble des acteurs du système d'information (chefs

de projet, ingénieurs développement, consultants...) et animer les équipes internes et/ou externes.

- Gérer les moyens humains nécessaires à la mise en place et au bon déroulement des projets, les sensibiliser aux besoins des utilisateurs finaux.
- Assurer l'interface avec les équipes opérationnelles et fonctionnelles du SIEA.

4. Accompagnement du changement et mesure de la performance

- Définir l'ensemble des moyens de communication interne nécessaires à la mise en place des nouveaux projets SI : formation pour les utilisateurs, documents supports disponibles pour les utilisateurs...
- Mettre en place et suivre les tableaux de bord des performances du SI.
- Alerter l'équipe en charge du SI en cas de fonctionnement dégradé.
- Veiller à la cohérence du SI.
- Anticiper les besoins futurs des utilisateurs, les évolutions du métier et prévoir les adaptations du SI métier en adéquation avec ces nouveaux besoins.

04 FORMATION ET EXPERIENCE

BAC +2 souhaité

Technicien(ne) catégorie B ou adjoint technique catégorie C à fort potentiel

Expérience SI de plus de 5 ans souhaitée

Poste ouvert aux contractuels ou mutation, détachement (joindre dernier arrêté de carrière pour les fonctionnaires)

05 PARTIES PRENANTES

Le(a) technicien(ne) SI exerce son activité en relations avec :

- Les clients :
 - Les clients utilisateurs du SI externe du SIEA
- Les fournisseurs du SIEA
 - Les entreprises titulaires des marchés dans son domaine de compétence
 - Les entreprises susceptibles de répondre aux marchés dans son domaine de compétence
- Les agents du SIEA
 - La direction du SIEA
 - L'ensemble des agents du SIEA

06 CONDITIONS D'EXERCICE DE L'EMPLOI

Rattaché au siège du SIEA

Conditions de mobilité : déplacements sur les différents sites du SIEA et sur les sites des partenaires

Horaires : en vigueur dans l'entreprise